

Service aux patients

Pharmacie de ville ou pharmacie hospitalière ? Le lieu de dispensation d'un médicament devrait dépendre du lieu de soin des malades concernés.

Mais depuis environ deux décennies, en France, les administrations semblent prendre confusément en compte d'autres arguments pour décider si un médicament doit être commercialisé dans le circuit hospitalier ou également en ville : sa "dangerosité" et la crainte de le voir trop largement utilisé ; la "compétence" nécessaire pour prescrire le traitement et le surveiller ; le prix très élevé du médicament, qui serait encore alourdi par la marge du pharmacien d'officine.

Ces arguments sont-ils toujours recevables ? Assurément, non.

La formation continue des médecins hospitaliers, ou spécialisés, n'est pas forcément meilleure que celle des médecins généralistes. L'obligation de se rendre à l'hôpital complique l'accès des patients aux soins. L'encadrement économique est moins évanescant en ville (statut de médicament d'exception, prix fixé, etc.).

Deux exemples dans ce numéro, pour des médicaments d'intérêt certes inégal : pourquoi l'*adéfovir* (Hepsera°, lire page 578), destiné à être pris par voie orale, au long cours, n'est-il pas accessible en ville ? De même, pourquoi l'*alitrétinoïne* (Panretin°, lire page 579) en application locale, destinée à des patients pouvant être soignés à domicile, est-elle dispensée seulement à l'hôpital ?

Mais il y a pire : on touche à l'absurde quand un médicament comme l'*anakinra* (Kineret°, lire page 577), qui est d'ores et déjà remboursable et muni d'un statut de médicament d'exception pour être dispensé en ville de manière bien encadrée, n'est toujours pas mis à disposition en ville par la firme plusieurs mois plus tard. C'est le bon vouloir de la firme (Amgen en l'occurrence) qui détermine ici le degré d'accessibilité du médicament.

Les pouvoirs publics laissent de plus en plus les firmes régir l'accès au médicament comme elles l'entendent, au prix qu'elles veulent, sur les marchés qui les intéressent, au détriment du service aux patients. Cette situation n'est en rien irréversible.

